

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école au Cœur-des-Monts, tenue le mardi 11 avril 2023 à 18 h 30.

Sont présentes:

Bonnier, Marjorie, représentante des parents;
Boulay, Mélanie, représentante des parents;
Bernard, Marie-Ève, représentante des parents;
Malenfant, Sonia, représentante des parents;
Allard, Michaël, représentant des parents;
Maynard, Nancy, représentante des parents;
Benoit, Lianne, représentante des enseignants;
Martin, Ève, représentante des enseignants;
Gilbert, Mélissa, représentante des enseignants;
Bachand, Magalie, représentante des enseignants;
Charbonneau, Nicole, représentante de la communauté;
Nicolas, Julie, représentante de la communauté;
Pepin, Karoline, représentante du soutien.

Sont absentes :

Messier, Annie, représentante du service de garde;
Léveillé, Véronique, directrice adjointe.

Est aussi présente, madame:

Gagnon, Sylvie, directrice.

**Livre des délibérations du conseil d'établissement
École au Cœur-des-Monts**

Présidente

Secrétaire

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Mélanie Boulay constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 18 h 32.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Mélanie Boulay présente l'ordre du jour.

Madame Mélissa Gilbert propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

CÉ-23-04-848

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal du 21 février 2023

Madame Mélanie Boulay nous présente le procès-verbal du 21 février.

Au point 7.2, correction de quelques coquilles.

Madame Nancy Maynard propose l'adoption du procès-verbal du 21 février 2023. Adopté à l'unanimité.

CÉ-23-04-849

4.0 Suivis au procès-verbal

Il n'y a pas de suivi nécessaire.

5.0 Parole au public

Il n'y a aucun public.

6.0 Représentants du comité de parents

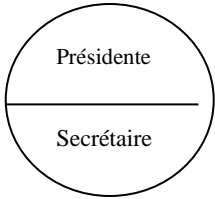
Monsieur Michaël Allard nous partage que la rencontre du comité de parents a été difficile. Certains parents ont été désagréables et demandaient que les services soient offerts à leur école plutôt qu'aux autres. L'ambiance n'était pas agréable lors de cette rencontre.

Les parents étaient mécontents du fait que selon eux, les écoles n'ont pas accès facilement aux services (ex.: psychologue, orthophoniste, autre) lorsque nécessaire comme il a été nommé par Madame Karina St-Germain.

Monsieur Michaël Allard nous informe que nous pouvons faire parvenir nos demandes et nos requêtes à Madame Chantal Soucy, députée provinciale de Saint-Hyacinthe selon Monsieur Daniel Camirand.

Lors de la rencontre, à 21 h, il y a eu une alarme incendie. La rencontre a donc pris fin à la suite de cet événement.

La réunion suivante a été annulée.



Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

7.0 Consultation, décision ou discussion :

7.1 Règles de régie du service de garde et les journées pédagogiques 2023-2024

Madame Sylvie Gagnon prend la parole à la place de Madame Annie Messier puisque cette dernière est absente.

Madame Gagnon nous informe des nouveautés qui ont été ajoutées au document des règles de régie du service de garde ainsi que les journées pédagogiques 2023-2024.

Il est nommé par quelques parents que les factures du service de garde n'apparaissent pas dans le portail Mozaïk malgré le fait qu'il soit indiqué dans le document.

Nous discutons également de l'aide aux devoirs qui est proposée au service de garde. Il s'agit plutôt d'un moment que les enfants peuvent prendre, s'ils le demandent à leur éducatrice, pour effectuer leurs travaux de façon autonome.

Madame Sylvie Gagnon nous avise qu'elle regardera avec Madame Annie Messier les heures d'ouverture du service de garde. Le but est d'évaluer les besoins des parents afin de savoir si nous devons vraiment ouvrir et fermer aux heures établies ou si nous pouvons diminuer le temps offert au service de garde.

Madame Sylvie Gagnon nous présente les coûts pour les journées pédagogiques pour l'année 2023-2024. Nous devons additionner le frais de garde à la somme des sorties et des entrées éducatives proposées.

Madame Marjorie Bonnier propose et il est unanimement résolu d'approuver les règles de régie du service de garde ainsi que les journées pédagogiques pour l'année scolaire 2023-2024.

7.2 Horaire de l'école et dégagements pédagogiques 2023-2024

Madame Sylvie Gagnon nous présente l'horaire de l'école pour 2023-2024. Nous gardons pour l'ensemble de l'école un 6 minutes de surplus afin de maintenir les libérations cycle pour chacun des niveaux.

Pour le préscolaire 4 et 5 ans, il y aura 12 rencontres d'une durée de 1 h 30.

Pour le primaire, il y aura 10 rencontres d'une durée de 1 h 48.

Madame Mélanie Boulay propose et il est unanimement résolu d'approuver l'horaire de l'école et les dégagements pédagogiques 2023-2024.

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

7.3 Consultation du CSSSH sur le PEVR

Madame Sylvie Gagnon nous présente une capsule vidéo concernant le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

Par la suite, nous remplissons le questionnaire tous ensemble en prenant le temps de discuter de chacune des questions.

7.4 Consultation sécurité aux abords-écoles

Madame Sylvie Gagnon nous informe que le CA a demandé que nous puissions remplir un questionnaire afin de connaître notre opinion sur les enjeux de sécurité aux abords-écoles.

Madame Marjorie Bonnier nous partage qu'il n'y a pas de traverse piétonnière à un endroit que les enfants empruntent (vis-à-vis Habitat St-Pie et rue Lafontaine).

Monsieur Michaël Allard suggère que la limite de 30 km/heure soit à partir de l'arrêt de la rue Notre-Dame jusqu'à l'école.

Madame Nancy Maynard propose qu'il y ait un trottoir qui part de la rue La Présentation et qui longe la clôture de la bibliothèque municipale afin d'aller rejoindre le trottoir existant devant le débarcadère pour sécuriser la circulation des élèves à pied et à vélo.

8.0 Information

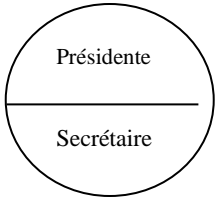
8.1 Règles pour le classement des élèves (critères de formation des groupes et passage au secondaire ou d'un cycle à l'autre au primaire)

Madame Sylvie Gagnon nous demande si nous avons tous fait la lecture du document et la réponse est oui pour tous. Il n'y a pas de question concernant les règles pour le classement des élèves.

8.2 Campagne de financement

Madame Sylvie Gagnon nous informe que Monsieur Ludger Dubé a téléphoné pour mentionner qu'un nouveau module de jeux a été commandé pour l'immeuble Bon-Séjour. La facture devra être payée à partir du fond 4 au montant approximatif de 50 000 \$.

Puisque Madame Véronique Léveillée est absente, nous reviendrons sur la campagne de financement à la prochaine rencontre.



Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

8.3 Offre de collations aux élèves

Madame Sylvie Gagnon nous informe qu'avec la mesure d'aide alimentaire, il nous est possible d'offrir à six reprises, cette année, une collation à chacun des élèves. Aujourd'hui, les élèves ont dégusté un berlingot de lait au chocolat. Pour les enfants ayant des allergies ou des intolérances, il y a toujours une collation alternative de proposée.

9.0 Autres points

9.1 Attestation de formation

Madame Sylvie Gagnon nous demande de compléter l'attestation de formation et de lui remettre la feuille par la suite.

9.2 Sondage aux parents pour le projet éducatif

Madame Sylvie Gagnon nous présente un modèle de sondage qui pourrait être présenté aux parents. À la suite d'une discussion, il est entendu que Madame Sylvie Gagnon fera certaines modifications dans la formulation afin qu'il soit plus clair pour les parents qui le complèteront.

9.3 Courrier à la présidente du CÉ

Madame Mélanie Boulay nous fait la lecture d'une lettre qu'elle a reçue concernant la valorisation des parents bénévoles. Nous nous entendons que pour cette année nous ne nous inscrirons pas à cette offre. Toutefois, nous pourrions tout de même partager un message de remerciement pour nos bénévoles prochainement.

10.0 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 15 mai prochain à 18 h 30 à l'immeuble Bon-Séjour.

11.0 Levée de l'assemblée

Madame Karoline Pepin propose et il est unanimement résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 21 h 02.

Présidente

Secrétaire

Directrice